
Adresse de l'administration du département de la Creuse, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du département de la Creuse, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 85-86;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21207_t1_0085_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vernement révolutionnaire dont la marche est réglée par la justice sévère et inflexible, mais qui distingue l'erreur du crime et qui protège l'innocent en mesme temps qu'il frappe le coupable.

C'est à vous que le peuple a confié l'exercice de sa souveraineté, périssent les factions, vive la République et la représentation nationale. Tel est le cri de ralliement de tous les citoyens de ce district qui distinguent la liberté de l'anarchie et detestent les dictateurs autans que les rois. Tels sont les principes que nous professons et que nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir.

DESCHAMP, *agent national*
et quatre autres signatures illisibles.

e

[*Le conseil général de la commune de Bayeux à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (20)

Liberté, égalité, union.

Législateurs,

Nous venons de lire avec transport vôtre adresse au peuple français. Nos coeurs s'élançaient au devant de chacun des principes qu'elle proclame : sécurité aux hommes probes, instruction aux hommes simples que la perfidie des intriguants égara, sévérité contre les pervers : voilà comme veut être gouverné un peuple qui sent ses droits, et voilà le moyen Législateurs, d'accomplir nos vœux et votre serment.

Une révolution nécessaire et tout à la fois combattue par toutes les puissances tyranniques et toutes les scélératesses, s'achève néanmoins au dehors, par des prodiges. Mais elle ne se consummera au dedans, que par la réunion des volontés et ce ralliement sincère ne peut être l'effet que de la justice qui seule parvient à surmonter tous les obstacles, et à contenir toutes les passions intéressées au désordre.

Nous regardons comme ennemi public, quiconque, par violence ou par adresse, par le fait ou par sa doctrine, mettrait en opposition, soit l'imprescriptibilité des droits de l'homme avec les devoirs qui le retiennent dans les termes de la loi, soit l'égalité civile avec le respect des propriétés, soit le patriotisme avec la morale, soit les moyens de gouvernement avec la justice soit enfin la souveraineté du peuple avec l'existence exclusive des pouvoirs dans la représentation nationale.

Législateurs, vôtre approbation unanime à l'adresse que nous recevons avec tant de reconnaissance, fait preuve authentique de votre réunion de sentiments, sur les moyens de rétablir la prospérité intérieure. Ce grand exemple est le présage de la chute de toutes les dissen-

tions dans la République. Une voix va s'élever de toutes parts, pour vous féliciter et vous jurer union, attachement, fidélité. Puissions nous être des premiers à protester que l'intrigue ne nous séparera point des seuls dépositaires de la puissance nationale.

BUNOUELLE, *maire et une vingtaine de signatures, essentiellement d'officiers municipaux et de notables.*

f

[*L'administration du département de la Creuse à la Convention nationale, s. l. n. d.*] (21)

Liberté, égalité, fraternité,
vertu, union, justice.

Citoyens représentans,

Il n'est pas un seul républicain qui ne vous doive des actions de grace pour la proclamation sublime que vous venez d'adresser au peuple français; nous l'avons reçue avec transport et lue avec vénération : nous voulons que nos enfans l'apprenent par coeur.

Cet oracle lumineux dicté par la sagesse et par la vérité est fait pour terrasser l'intrigue, la trahison et l'anarchie; pour anéantir toute espèce de faction : il contient les véritables principes, le tableau de nos devoirs reciproques, vos résolutions invariables, nos obligations les plus sacrées et surtout la nécessité de la plus parfaite concorde, dans les circonstances où nous sommes.

Nous avons juré sur l'autel de la patrie, attachement, confiance, respect et soumission; nous renouvelons dans ces instans, entre vos mains, ce serment solennel et mérité. Oui, citoyens représentans, l'administration du département de la Creuse, vous déclare qu'elle professe vos principes, qu'elle n'en suivra point d'autres; qu'elle est inviolablement attachée à la représentation nationale, et qu'elle ne s'en séparera jamais.

Vous venez de prendre avec nous l'engagement de rester à vos postes jusqu'au complément de la révolution, cette assurance dissipe toutes nos inquiétudes... Maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix avec cette énergie qui n'épargne aucun coupable, quelque soit le masque qu'il puisse emprunter, avec cette intégrité qui prend toujours sous sa sauvegarde l'innocence et la vertu, épurer nos moeurs, rétablir le commerce, vivifier l'instruction publique, encourager les arts, récompenser les talens, favoriser l'agriculture; c'est par de semblables mesures, législateurs, que vous allez faire triompher et adorer notre république; que vous alliez lui conquérir, autant de coeurs que le féroce Robespierre vouloit lui en arracher, ce perfide Catilina, cet antropophage avoit transformé la France en une vaste chartreuse, où

l'on n'osoit plus qu'en trambant violer la règle tyrannique du silence, pour se dire les uns aux autres tout bas à l'oreille : *frère il faut mourir*. Puissent nos annales enfouir dans l'oubli ces momens de barbarie et d'iniquité, que la postérité ne pourra concevoir, que le seul trouble des révolutions peut excuser et que nos vertueux représentans n'ont jamais vu qu'avec honte et indignation... Non, ce n'est pas la loi de Mahomet qui doit nous conduire à la liberté, mais la justice, la raison et l'humanité.

Vive la république, vive la Convention.

REGNARD, GRAND, E. MARTINON,
VERTADIEU, DISSANDRE.

g

[*Les administrateurs du département de la Vienne à la Convention nationale, Poitiers, le 28 vendémiaire an III*] (22)

Citoyens représentans,

L'opinion longtemps comprimée par des oppresseurs et égarée par des intrigans, se prononce avec l'énergie qui convient à un grand peuple digne de sa liberté et de toutes les vertus.

De toutes les parties de la République vous arrivent des adresses de félicitation sur le changement heureux qu'ont produit parmi vous les événemens des 9 et 10 thermidor, dont la réaction bienfaisante s'est fait sentir avec rapidité dans les départemens et a fait briller des jours de justice et d'humanité sur la France consternée.

Citoyens représentans, les administrateurs du département de la Vienne, ont déjà mêlés leurs voix au concert unanime de tous républicains qui ne reconnoissent que la Convention nationale pour point de ralliement : déjà ils vous ont exprimés leurs principes ; ils rendent en ce moment un hommage solennel à ceux consignés dans l'adresse aux françois. Ces principes sacrés, les vérités éternelles qu'elle contient leur serviront de boussole, ils seront pour eux la pierre de touche pour reconnoître les vrais patriotes, et s'y rallier et combattre les contre révolutionnaires, les ennemis de la chose publique de quelque masque qu'ils cherchent à se couvrir.

Citoyens Représentans, restez à votre poste, achevez votre carrière révolutionnaire et vous recueillerez les bénédictions du peuple dont vous aurez fait le bonheur.

Vive la République, vive la Convention nationale.

DARDILLAC, LAVERGNE, *président*,
MOREAU, FAULLON, JOUYNEAU
et deux autres signatures illisibles.

h

[*Les membres composant l'administration du district de Vézelize et l'agent national près le même district à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (23)

Unité et indivisibilité. Vive la République.

Représentans,

Des monstres dévorés d'ambition, résolus d'asseoir leur empire sur des cadavres et des ruines, avaient mis la terreur et la mort à l'ordre du jour. Des fers ou l'échafaud, telle était la triste alternative que ces modernes Caligula présentaient à vingt cinq millions d'hommes...

Le 10 thermidor fut le terme de leur scélératesse : mais leurs ombres altérées de sang, planaient encore sur la France, elles menaçaient la liberté. Le jet de lumière émané de votre séance immortelle du 18 vendémiaire les a totalement dissipées.

Nous l'avons lue cette adresse énergique, cette noble profession de foi d'hommes dignes de représenter le premier peuple de l'univers ; nous l'avons lue et la joie, la sécurité, le calme viennent enfin de renaître dans nos ames glacées depuis longtemps par la crainte et flétries par l'oppression.

Oui, la vertu seule fait le bonheur public et individuel ; la vertu seule doit être la base des loix, le ressort du gouvernement.

Qu'une inflexible justice fasse pâlir le méchant et rassure l'homme juste, qu'elle poursuive et frappe le coupable qu'elle cherche et sauve la paisible innocence, que l'intrigant confondu, marqué du sceau de l'ignominie soit désormais dans l'impuissance d'opprimer le patriotisme, qu'il ne ravisse plus à l'homme probe le prix de la vertu, que les droits du peuple et du citoyen soient sacrés, qu'un gouvernement ferme et vigoureux en soit la garantie, que son énergie soit concentré dans un seul point la Convention nationale. Que tout individu, toute autorité qui tenterait de rivaliser avec ce dépositaire unique de la souveraineté nationale, soit déclaré ennemi de la Patrie, alors la liberté est affermie, la République consolidée et la félicité du Peuple hors de toute atteinte, alors la France reconnaissante dira de ses mandataires, ils ont fait leur devoir.

Tels sont les vœux, tels sont les sentimens des membres composant l'administration du district de Vézelize et l'agent national près le même district.

GROUDOT, ANTOINE, IRON, NOËL,
BARBILLAS, FONORUON, LHUILLIER, PERNO,
DOMS, JACQUENÈLE, *agent national.*